



POINT D'ETAPE DU 14 SEPTEMBRE 2018

Suite à la rencontre par l'Union Départementale de tous les sapeurs-pompiers et PATS désireux de participer et d'échanger lors des 5 dates proposées à travers le département, la réunion de synthèse en présence du Directeur a duré 3h30.

Les personnes présentes ont pu librement s'exprimer et le DDSIS répondre aux différents points soulevés lors des réunions.

Après une présentation du Président de l'Union Départementale de la démarche et du retour des volontaires, la parole est donnée au DDSIS.

Le Directeur évoque :

- **un clivage : les organisations représentatives des SPP ont refusé de participer à la dernière CATSIS, instance de concertation entre SPP et SPV.**
- **la problématique de la gestion du changement et des difficultés qui en découlent obligatoirement.**
- **Le fait que les sollicitations opérationnelles progressent, avec un accroissement des carences : ces difficultés dépassant notre organisation interne.**
- **Les problèmes et les obligations liés à la gestion tant opérationnelle que financière.**
- **La communication est insuffisante à tous les niveaux.**
- **Le CCDSPPV : pour le Directeur ce n'est pas une simple chambre d'enregistrement, le PCASDIS est intéressé par cette instance lors de laquelle il est toujours présent, sentiment différent de la part de certains SPV qui eux ressentent un manque de débat et décrivent une instance qui donne un simple avis.**
- **GIA :**

Le Directeur souligne des limites techniques aux évolutions possibles.

Pour le déclenchement il y a des questionnements sur la gestion des compétences.

La GIA modifie la posture des SPV.

Il y a des réglages à poursuivre, il y en a déjà eu, mais tous ne pourront pas aboutir techniquement. 90% des départements français utilisent la GIA, au niveau national la tendance n'est pas en faveur du BIP avec acquit.

A la demande de test d'une organisation mixte avec BIP avec acquit le Directeur répond qu'il n'est pas hostile à faire une étude sur cette demande. Cette étude se tiendra au sein de la commission volontariat. La bonne piste pourrait être celle d'une liste de garde reprenant l'idée de piquets évoqués par certains lors de la consultation.



- **A la lecture du compte- rendu indiquant que pour les SP la victime restait la priorité, le Directeur réagit sur le terme victime, indiquant qu'il faut aussi parler de sinistrés car pour lui le SUAP n'est pas le seul cœur de métier des SP.**

(Il est à noter que la position fédérale est autre : pour elle le SP est un soldat du feu devenu un acteur majeur du SUAP.

-1998 : 3,4 millions d'interventions, dont 54 % de SUAP ;

-2018 : 4,5 millions d'interventions, dont 84% de SUAP. Dans le même temps, le nombre d'incendies a diminué de 12 %, et les interventions diverses de 50 %. Pour la Fédération Nationale il faut inscrire les services d'incendie et de secours dans le pilotage du SUAP.)

- **Commission volontariat : le Directeur déclare qu'elle va être élargie à des non officiers dont un membre du syndicat des volontaires et à des représentants non officiers du CCDSPV.**
Il explique qu'il s'agit d'une chambre de réflexion préalable au CCDSPV qui sert à préparer les débats. On peut la contacter par l'intermédiaire du Cne Pailler ou du pôle territorial.
- **A la demande de création d'adresses mail génériques destinées à joindre les représentants le Directeur prend note mais ne promet rien, car les contraintes techniques sont fortes (tentatives de piratage).**
- **Conventions : le Directeur signale avoir reçu les représentants des PME pour signer une convention cadre avec la CPME 87 relative à la disponibilité des SPV.**
Il attache une grande importance aux conventions avec les employeurs, d'où le demi-poste nouvellement créé à cet effet.
L'intérêt est de négocier avec l'employeur des plages D2 aménagées.
Dans la même démarche il indique qu'il va aller à la rencontre des maires lors d'une assemblée générale de l'AMF.
- **Besoin de recrutement : le problème majeur n'est pas forcément lié au nombre de SPV mais à leur disponibilité.**
- **Le Directeur souligne la volonté de mise à l'honneur des sapeurs-pompiers avec l'octroi de médailles officielles.**
- **Renforts dans les centres volontaires :**
Les SPP seront dans le système de la GIA, les modalités globales seront vues par le groupe de travail.
Le DDSIS ne sait pas encore s'il n'y aura que des sous-officiers.
C'est la GIA qui déterminera le chef d'agrès donc le responsable de l'intervention.
Horaires des SPP qui assureront ces renforts : les règles en cas de dépassement d'horaire seront appliquées.
Equipement des centres : cela sera une source d'égalité car le service mettra en place à terme du matériel pour tout le monde.
- **Questions posées concernant le SSSM : le Directeur signale que les visites médicales n'ont pas lieu tous les ans et que les pré-visites sont des examens de bonne teneur.**



Réponse médecin chef et médecin d'aptitude Dr BOURDEAUD Dr CASTAING :

En ce qui concerne le cas d'un sapeur-pompier n'ayant pu partir en formation par non réalisation de sa visite d'aptitude :

Il existe des textes de référence nationaux applicables à l'aptitude Sapeur-Pompier qui imposent de remplir des conditions et des examens complémentaires obligatoires dont fait partie la radio pulmonaire. Un médecin qui fait son travail, ayant pour but la sécurité et la santé des sapeurs-pompiers, ne peut faire moins que de se plier aux règles. D'autre part l'avis médical reste consultatif, le seul qui peut prendre la décision d'incorporer un agent avec ou contre l'avis du médecin d'aptitude reste le DDSIS. Le parcours de recrutement de l'agent en question n'a par ailleurs pas à être débattu ici.

En ce qui concerne les visites non réalisées : Personne dans le département ne peut ignorer les difficultés du SSSM sur les derniers mois par manque de personnel médical. En effet, nous avons continué à réaliser les pré- visites (réalisations d'examens complémentaires par nos ISP, devant être interprétés par les médecins), dans l'optique de réaliser les visites médicales dans un second temps. Cela n'a pas été possible sur l'ensemble du territoire mais nous nous acharnons, alors même que le sous-effectif se pérennise, à rattraper le retard dans les plus brefs délais et à pallier l'absence de médecin dans certains secteurs.

Ces pré -visites, sans visites médicales en suivant, peuvent paraître sans utilité immédiate, car nécessitant une expertise médicale pour les interpréter, pour autant devons- nous les annuler ?...

Des impossibilités du SSSM concernant certains territoires sont liées à des circonstances exceptionnelles ne pouvant être ignorés des centres concernés.

- **Questions posées concernant le service logistique à propos des GPS : le Directeur expose le projet concernant le déploiement de tablettes numériques sous 2 à 4 ans, qui fait qu'il n'y aura pas d'achat de GPS dans l'attente de ce moyen beaucoup plus performant**
- **CSOD : l'appellation va changer prochainement**
Il va être étudié la possibilité de doter les SP opérationnels de cette structure de BIP et d'accès à la GIA.
- **SPV de LIMOGES :**
Suite à la remarque concernant l'inégalité de traitement des SPV notamment sur Limoges le DDSIS précise que l'histoire et l'activité de ces centres sont particulières.
Un groupe de travail, piloté par le Cne J. Lavergne incluant des membres des conseils de centres, va réfléchir pour mettre en place des disponibilités « inspirées » de ce qui est en place dans les autres centres.
C'est une harmonisation souhaitable.